Plan de vaccination suisse

Vaccinations de base									Vaccinations complémentaires		
Age	DTP	Polio	Hib	HBV	ROR	HPV	Varicelle	Grippe	Pneumocoques	Méningocoques	HPV
2 mois	DTPa	IPV	Hib	(HBV)					PCV		
4 mois	DTPa	IPV	Hib	(HBV)					PCV		
6 mois	DTPa	IPV	Hib	(HBV)							
12 mois					ROR				PCV		
12-15 mois										MCV-C	
15-24 mois	DTPa	IPV	Hib	(HBV)	ROR						
4–7 ans	DTPa	IPV			✓						
11-14/15 ans	dTpa	✓		HBV	✓	HPV	VZV			MCV-C	
25-29 ans	dTpa	✓		1	✓		✓				HPV
45 ans	dT	✓		1	✓						
≥ 65 ans	dT							Grippe			

[✓] Vérifier que les vaccinations soient complètes : si ce n'est pas le cas, procéder au rattrapage vaccinal.

Commentaires Ntaires

Les recommandations de vaccination pour les personnes à risque figurent dans la fiche d'information «Vaccinations pour des personnes à risque accru de complications et d'infections invasives» (N° 316.530.f)

- DTPa/dTpa (vaccin contre diphtérie-tétanos-coqueluche):
- un schéma accéléré de vaccination contre la coqueluche (2-3-4 mois) est recommandé pour les nourrissons qui fréquenteront une structure d'accueil collectif avant l'âge de 5 mois.
- à partir du 8° anniversaire, utiliser une dose plus faible d'anatoxine diphtérique (d) et de coqueluche (p₀).
- un rappel coqueluche recommandé pour les adolescents âgés de 11-15 ans.
- aucune vaccination dTpa n'est prévue entre 16 ans et 24 ans (sauf rattrapage dT, ou dTpa si contact régulier avec des nourrissons de moins de 6 mois, parentalité et aucune vaccination p₀ dans les 10 dernières années).
- un rappel coqueluche unique est recommandé pour les adultes entre 25 et 29 ans, ou à tout âge si adulte en contact régulier avec des nourrissons de moins de 6 mois ou parentalité (1x dTp₀).
- dT (vaccin combiné contre diphtérie-tétanos):
 - la primovaccination chez les adultes non vaccinés comporte 3 doses à 0, 2 et 8 mois (1ère dose dT ou dTpa, 2º et 3º doses dT), suivie d'un rappel tous les 20 ans jusqu'à 64 ans. puis tous les 10 ans dès 65 ans.
- IPV (vaccin inactivé, injectable contre la poliomyélite) :
- après une primovaccination dans l'enfance (5 doses), les rappels supplémentaires chez les adultes sont nécessaires tous les 10 ans seulement pour les sujets exposés à un risque accru (voyages, profession).
- la primovaccination chez les adultes non vaccinés comporte 3 doses à 0, 2 et 8 mois, puis rappel tous les 10 ans si exposition à un risque accru (ce vaccin peut être combiné à dT(pa) si nécessaire).
- Hib (vaccin contre Haemophilus influenzae type b, généralement combiné à diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite):
 - la vaccination Hib est indiquée seulement jusqu'à l'âge de 5 ans.
- ROR (vaccin trivalent contre rougeole-oreillons-rubéole):
- la vaccination comporte 2 doses à un intervalle d'au moins un mois; elle doit être rattrapée chez les personnes non immunes nées après 1963.

- HBV (vaccin contre l'hépatite B):
 - la vaccination peut être administrée à n'importe quel âge, en cas de risque accru, et comporte 3 doses à 0, 1, 6 mois ou 4 doses à l'âge de 2, 4, 6 et 15–18 mois (vaccin hexavalent) – sans rappel.
 - $-\,$ un schéma de vaccination en 2 doses adultes, 0 et 4-6 mois, est possible chez les adolescents entre 11 et 15 ans.
 - en cas de nécessite d'une protection rapide, un schéma de vaccination accélérée est disponible, soit 4 doses à 0, 7, 21 jours et 12 mois.
- VZV (vaccin contre la varicelle):
 - la vaccination comporte 2 doses à un intervalle d'au moins un mois; elle est recommandée aux adolescents et adultes de moins de 40 ans sans anamnèse de varicelle et aux personnes non immunes présentant un risque accru de complications (cf groupes à risque).
- Grippe (vaccin contre la grippe saisonnière):
 - la vaccination annuelle est recommandée à toutes les personnes à partir de 65 ans, ainsi qu'aux personnes en contact étroit avec des personnes à risque accru de complications en cas d'infection y compris des nourrissons < 6 mois.
- Pneumocoques (PCV, vaccin conjugué 13-valent contre les pneumocoques):
 - la vaccination complémentaire est proposée jusqu'à l'âge de 5 ans (rattrapage).
- Méningocoques (MCV-C, vaccin conjugué monovalent contre les méningocoques C):
 - la vaccination complémentaire est proposée à 12–15 mois (1 dose, rattrapage jusqu'au 5° anniversaire) et à 11–15 ans (1 dose, rattrapage jusqu'au 20° anniversaire).
- HPV (vaccin contre les virus du papillome humain) :
 - la vaccination de base (2 doses à 0, (4–)6 mois, intervalle minimum 4 mois) est recommandée aux jeunes filles de 11-14 ans (avant le 15° anniversaire); elle peut être associée aux autres vaccins recommandés à cet âge.
 - une vaccination de rattrapage (3 doses à 0, 1–2, 6 mois) est recommandée aux jeunes filles entre 15 et 19 ans (avant le 20° anniversaire).
 - une vaccination complémentaire (3 doses à 0, 1-2, 6 mois) peut être indiquée entre 20-26 ans, selon évaluation individuelle du bénéfice escompté.

. Niveaux de recommandation

1) Vaccinations recommandées de base :

- sont indispensables à la santé individuelle et publique
- recommandation par les médecins à tous leurs patients

2) Vaccinations recommandées complémentaires :

- confèrent une protection individuelle optimale, mais ne sont pas prioritaires actuellement au niveau de la santé publique
- information par les médecins à tous leurs patients (équité)

3) Vaccinations recommandées pour des groupes à risque :

- permettent de protéger des personnes présentant des risques accrus de complications (liés à leur état de santé) ou des risques accrus d'exposition et/ou de transmission
- identification des personnes à risque par les médecins

4) Vaccinations sans recommandation d'utilisation :

 n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle ou leur évaluation ne démontre pas un bénéfice suffisant pour une recommandation

II. Vaccinations

1) Principes:

- primovaccination: introduction d'un vaccin (virus vivant atténué, inactivé ou particules de l'agent pathogène) dans l'organisme permettant une réponse immunitaire en induisant une protection immédiate et une immunité mémoire
- rappel vaccinal: dose de vaccin permettant de réactiver l'immunité mémoire (intervalle minimum 4-6 mois)
- une vaccination interrompue est reprise là où elle s'est arrêtée (toute dose reçue compte, quel que soit le temps écoulé depuis la dose précédente)

2) En pratique:

- choix de vaccins combinés pour diminuer le nombre d'injections
- administration simultanée de différents vaccins possible sur des sites d'injections différents ou distants d'au moins 2.5 cm
- maintien d'un intervalle minimum de 4 semaines entre deux vaccins vivants; cette précaution ne concerne pas les vaccins inactivés qui peuvent être administrés à n'importe quel intervalle de temps (jours, semaines)
- lieu d'injection : face antérieure de la cuisse (nourrissons, petits enfants), face latérale du bras (enfants dès la marche, adultes); aucun vaccin ne doit être injecté dans la fesse

III. Types de vaccins

1) Vaccins vivants atténués (p. ex: vaccins contre rougeole, oreillons, rubéole, varicelle,

fièvre jaune)

Avantages: • réplication virale chez la personne vaccinée, permettant une réponse immu-

nitaire de type humorale et cellulaire très efficace et de longue durée Inconvénients: • maladie post-vaccinale légère possible

- inhibition des réponses vaccinales par anticorps circulants (maternels, immunoalobulines)
- contre-indications (nourrissons < 6 mois, grossesse, immunodéficience)

Modalités d'administration: voie sous-cutanée de préférence

 Vaccins inactivés (p. ex.: vaccins contre diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite injectable, HiB, hépatites A et B, HPV, grippe, pneumocoques, méningocoques, FSME, rage)

Inconvénients: • nécessité d'adjuvants pour obtenir une réponse immunitaire appropriée

Avantages: • pas de réplication virale chez la personne vaccinée

- immunité « ciblée »
- nécessité de plusieurs doses de vaccin pour obtenir une protection durable

Modalités d'administration: généralement par voie intramusculaire

IV. Effets indésirables des vaccinations (EIV)

1) EIV locaux:

- douleurs (jusqu'à 80 % après vaccination dT), rougeur et tuméfaction (5-15 %) passagères
- adénopathies locorégionales et abcès post-vaccinaux exceptionnels
- réaction d'hypersensibilité retardée dans les 48–72h (vaccins à base d'anatoxines ou avec thiomersal)

2) EIV systémiques:

- fièvre, irritabilité (enfants) fréquents, mais transitoires
- exanthème vaccinal (vaccins rubéole env. 5 %, rougeole env. 2 %, varicelle env. 5 %)
- pleurs inconsolables, épisodes d'hypotonie-hyporéactivité (HHE) dans les heures qui suivent la vaccination DTPa*, très rares, disparaissant spontanément et sans séquelles
- convulsions fébriles, courte durée dans les 0–72 heures après DTPa* (0,02–0,08 % des enfants) et entre 5–14 jours après ROR, n'entraînent pas de séquelles à long terme
- purpura thrombocytopénique idiopathique 1/30 000 après ROR (1/3000 après infection)
- encéphalite et encéphalopathie (convulsions de longue durée, troubles de la conscience): très rare (1 par million), relation de causalité non prouvée
- anaphylaxie (difficultés respiratoires et choc dans les minutes après administration d'un produit) environ 1 par million

V. Déclaration obligatoire des effets indésirables (EIV)

En relation temporelle avec une vaccination, mais indépendamment de l'appréciation d'un lien de causalité avec celle-ci, sont à déclarer (www.swissmedic.ch):

- toutes les réactions / événements sérieux (décès, risque potentiellement létal, hospitalisation, handicap grave ou permanent, autres cas jugés médicalement importants). Les décès, les EIV avec risque potentiellement létal, les suspicions de défauts de fabrication susceptibles d'entraîner des effets indésirables sont à déclarer immédiatement, les autres dans les 15 jours qui suivent leur identification
- toutes les réactions / événements même bénins, encore inconnus, insuffisamment décrits ou inattendus dans les 60 jours qui suivent leur identification

VI. Contre-indications, mesures de précautions

1) Contre-indications (CI):

- anaphylaxie et réactions allergiques graves à une vaccination antérieure ou à un composant du vaccin (allergie au blanc d'œuf, à la néomycine ou à la streptomycine, à la gélatine)
 pas de vaccin identique ou de vaccin comportant l'allergène incriminé Ex. vaccins contre grippe et fièvre jaune Cl si anaphylaxie aux protéines du blanc d'œuf (vaccin ROR cultivé sur des fibroblastes de poulet, non contre-indiqué)
- déficience immunitaire cellulaire présumée: traitement cytostatique ou immunosuppresseur, corticothérapie systémique (prednisone 2mg/kg/j ou ≥ 20mg/j pendant > 14 jours), sida avéré ou taux de CD4 bas, anomalies immunitaires congénitales, grossesse, etc.
- >> vaccins vivants atténués tous Cl
- maladie neurologique non définie ou évolutive
 >> vaccin DTPa* Cl jusqu'à stabilisation et/ou diagnostic posé

2) Mesures de précautions (MP) = indication à la vaccination si bénéfice jugé supérieur au risque encouru, après information détaillée de la personne à vacciner:

- réaction allergique non anaphylactique à une vaccination antérieure
- maladie aiguë assez grave avec ou sans fièvre
- vaccin DTPa*: fièvre ≥ 40,5°C ou collapsus / état de choc, pleurs persistants ≥ 3h ou HHE, convulsions avec ou sans fièvre dans les 3 jours suivant une dose antérieure
- vaccin DT/dT: syndrome de Guillain-Barré dans les 6 semaines suivant une dose antérieure
- vaccin ROR: traitement récent par des immunoglobulines ou des produits sanguins, thrombocytopénie après une vaccination antérieure, antécédents de thrombocytopénie

3) Grossesse = vaccins vivants atténués contre-indiqués

 contraception pour les femmes pendant un mois après vaccination ROR, varicelle, fièvre jaune

*DTPa: vaccin combiné diphtérie-tétanos-coqueluche acellulaire (Pa)

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat: janvier 2014



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez :

OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne

Fax: +41 (0)31 325 50 58, e-mail: verkauf.zivil@bbl.admin.ch

N° de commande : **311.267.f** 01.12 12000 d 6000 f 1200 i

EKIF: CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat : Section Programmes de vaccination et mesures de contrôle Office fédéral de la Santé Publique

Tel. Secrétariat: +41 (0)31 323 87 06, Fax Secrétariat: +41 (0)31 323 87 95

E-Mail: ekif@bag.admin.ch, Internet: www.cfv.ch